

Acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogramme – Renouvellement des marchés – Avenant n° 1 – Lot n°1 « livres pour adultes » - Lot n°2 « livres pour la jeunesse » - Lot n°3 « bandes dessinées reliées » - Lot n°4 « livres en gros caractères » - Lot n°5 « disques compacts audio » et Lot n°6 « vidéogrammes »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics) relative à l'acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes.

Après la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2008 et le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008, les lots sont ainsi attribués :

- lot n° 1 « livres pour adultes » librairie Décitre
- lot n° 2 « livres pour la jeunesse » librairie La Sirène
- lot n° 3 « bandes dessinées reliées » Rénov'livres
- lot n° 4 « livres en gros caractères » Bibliotéca
- lot n° 5 « disques compacts audio » CVS
- lot n° 6 « vidéogrammes » CVS

Les montants minimum et maximum pour chacun des lots sont les suivants :

lot n°	objet du lot	montant annuel HT	
		minimum	maximum
1	livres pour adultes	20 000 €	60 000 €
2	livres pour la jeunesse	14 000 €	45 000 €
3	bandes dessinées reliées	2 000 €	6 000 €
4	livres en gros caractères	1 500 €	4 500 €
5	disques compacts audio	8 000 €	24 000 €
6	vidéogrammes	10 000 €	30 000 €

Le marché a commencé le 1^{er} janvier 2009 pour une période de 12 mois puis il est renouvelable trois fois pour des périodes de 12 mois chacune.

Les montants minimum et maximum demeurent inchangés.

Les conditions pour la première période de ce renouvellement sont :

- Lot 1 « livres pour adultes »
- « Librairie Décitre »
- ⇒ remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs

Lot 2 « livres pour la jeunesse »
« Librairie La Sirène »
⇒ remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs

Lot 3 « bandes dessinées reliées »
« Renov'livres »
⇒ prix unitaire HT – remise déduite :
- reliure souple – volume de type « manga »..... 5,97 €
- réemboîtement dans couverture d'origine – volume cartonné ... 5,46 €
- dossier carré – volume épais 9,58 €
⇒ remise de 9 % sur l'acquisition de livres (remise maximale autorisés par la loi de juin 2003)
⇒ remise de 3 % pour les reliures autres que celle évoquées ci-dessus

Lot 4 « livres en gros caractères »
« Bibliothèque »
⇒ remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs

Lot 5 « disques compacts audio »
Lot 6 « vidéogrammes »
« CVS »
⇒ remise de 26 % sur le tarif public des éditeurs (sauf cas particulier de tarifs de vente ou remises importantes imposées par les éditeurs).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les avenants n° 1 pour la reconduction de ces lots pour une première période de 12 mois.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire